



## *Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP en CAP Locale*

### **CAPL n°1 (inspecteurs) du 12 juillet 2016 Mouvement de mutations au 1er septembre 2016**

Madame la Présidente,

#### **La DGFIP offre-t-elle des perspectives de promotions aux inspecteurs ?**

Les perspectives d'évolutions des inspecteurs passent par 2 possibilités : devenir inspecteur principal, ou devenir inspecteur divisionnaire.

Les taux de promotions se réduisent d'année en année. Depuis 2012 le taux de promotions des IP est tombé à 1% et le taux des IDIV HC et CN respectivement à 25% et 15%.

De plus, la sélection d'IDIV est de fait une double sélection, car même si la sélection a été passée avec brio, encore faut-il trouver un poste ! Tous les ans des inspecteurs finissent par renoncer à leur sélection faute d'avoir pu en obtenir un. Cette année, ce sont 80 collègues qui se sont retrouvés dans cette situation !

Enfin, avec la règle de l'ancienneté, les plus anciens étant les premiers servis, il vaut mieux attendre un certain moment dans la carrière d'inspecteur avant de passer cette double sélection.

#### **La DGFIP offre-t-elle des perspectives de mobilité fonctionnelle ?**

Aux inspecteurs des finances publiques, la DGFIP annonce régulièrement leur reconnaître deux qualités professionnelles fondamentales : l'encadrement et l'expertise ou technicité.

Concernant l'encadrement, cette mission est aujourd'hui réduite en peau de chagrin.

Les adjoints, maillon pourtant essentiels du fonctionnement d'un Service, ne sont toujours pas reconnus et valorisés comme il se doit. La prime qui était en négociation n'a toujours pas été concrétisée, et à quoi bon devenir adjoint de trésorerie alors que l'expertise acquise ne permettra plus de diriger sa propre trésorerie.

Concernant l'expertise ou technicité, la carrière de comptable n'est plus de l'ordre du possible avec la fermeture accélérée des postes C4 : il y en avait 660 au 1<sup>er</sup> janvier 2015.... il n'en reste plus que 356 au 1<sup>er</sup> janvier 2016 !

En contre partie, la direction générale leur propose la défiliarisation. Or, celle-ci n'a pas tenue toutes ses promesses. D'abord, parce qu'en premier lieu il faut avoir l'ancienneté suffisante pour obtenir la mission structure convoitée... Ensuite, parce que la formation promise n'a pas encore fait ses preuves... Faut-il prendre le risque de perdre l'expertise acquise et maîtrisée au bénéfice d'un autre métier dont la formation reste mal connue des inspecteurs et mal appréciée par leur futur chef de service qui n'y voit là qu'un temps d'absence? Beaucoup d'inspecteurs préfèrent y renoncer.

#### **Enfin, la DGFIP offre-t-elle des perspectives de mobilité géographique ?**

Au niveau du mouvement de mutation national, on constate qu'avec 4904 demandes de mutation déposées cette année, ce nombre reste en augmentation constante. Dans le même temps, le taux de satisfaction est certes plus élevé qu'en 2015 mais les chiffres sont trompeurs puisqu'il n'y a plus de mouvements complémentaires ! Au final, c'est moins d'une demande sur 3 qui est satisfaite !

D'année en année, la situation se dégrade dans les services en sous-effectif et la possibilité d'obtenir une mutation choisie se réduit.

Pour **FO-DGFIP**, l'accroissement du nombre de demandes de mutation résulte pour partie, de la volonté des agents de quitter leur poste en raison de leur mal-être.

Par ailleurs, nous constatons que le nombre des ALD est toujours aussi important : 429 pour cette année.

### **ALD ne signifie pas Affectation de Longue Durée !**

Nous dénonçons ces affectations précaires qui pénalisent les agents dans leurs vies professionnelles et familiale.

En conclusion, les inspecteurs des finances publiques voient leurs perspectives de promotions, de mobilités fonctionnelles, et de mobilités géographiques se réduire année après année.

Quant à cela, il faut ajouter les futures grilles indiciaires allongeant la durée entre chaque échelon, **Mme la présidente, les inspecteurs des finances publiques ont le sentiment d'un déclassé social !**

### **Rappel des taux de promotions depuis 2008 :**

Taux de promotions depuis 2012-2017 :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
IP	1,2%	1%	1%	1%	1%	1%
IDIV HC	33%	25%	25%	24%	24%	23%
IDIV CN	21%	15%	15%	15%	14%	13%

Taux de promotions 2008-2011 :

IP de 1ère classe	100%	IP de 1ère classe	33%
IP 2ème classe par concours professionnel	2,5%	IP de 2ème classe par concours professionnel	1%
IP de 2ème classe pas tableau d'avancement	1%	TP de 1ère catégorie	62%
IDIV HC	12%	TP	21,5%
I. départemental de 2ème classe	4,5%	RP	18%
I. départemental de 3ème classe	21%		

### **Les élus FO en CAPL n°1 :**

#### **Titulaires :**

**Delphine MORTELETTE & Nicolas WANIN**

#### **Suppléants :**

**Hervé DANNEELS & Michaël MILLOT**

**Bulletin  
d'adhésion**

**2016**

**FO DGFIP**  
la force syndicale

NOM : ..... PRÉNOM : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : .....%

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ Le crédit d'impôt est égal à 66 % des cotisations versées